



Titre de sejour parent d'enfant français

Par **sadouk**, le **08/04/2011** à **10:49**

Bonjour,

je suis marié avec une française. je suis entré en france depuis 2008. maintenant, j'ai un enfant. on est séparé moi et ma femme depuis 2010. j'ai fait une demande de titre de séjour de parent d'enfant français, la préfecture a refusé ma demande car j'ai pas présenté les justificatifs d'entretien de mon fils. en plus ma femme a écrit une lettre contre moi au préfet. j'ai fait le recours. j'ai présenté les mandats cash que j'envoyais à ma femme pour l'entretien de mon fils. je me demande si les mandats cash suffiront pour montrer que je participe à l'entretien de mon fils. et quelques photos de moi et lui pour dire que je le voyais régulièrement. en sachant que j'ai pas demandé la garde au juge car je voyais.

merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **10:58**

Que dit le jugement sur la pension alimentaire ?

Il ne suffit pas de participer à l'entretien, il faut aussi participer à son éducation